

Blois, le 16 décembre 2021

SITUATION DES SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE (SAAD) : DES ENGAGEMENTS FORTS DU DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

Le secteur de l'aide à domicile est en crise. L'attractivité des métiers est en panne. En cause, des rémunérations faibles et des temps partiels parfois subis mais également les conditions d'exercice contraignantes de ces professions. En particulier, l'obligation de se déplacer avec son véhicule personnel freine le recrutement.

Le département est très conscient de ses difficultés et considère que son objectif de renforcer le maintien à domicile ne sera réalisable que si le secteur sort de ses difficultés.

Le département du Loir et Cher, dans son budget pour 2022 porte ainsi un soutien fort aux SAAD :

- **Mise en œuvre et financement de la totalité des surcoûts de l'avenant 43** de la convention collective de la branche de l'aide à domicile, qui permet une progression salariale, et l'accompagnement à l'accroissement des compétences par la formation permettant le déroulement de la carrière dans les catégories supérieures. **Pour cela, le département a voté 1 700 000 € de crédits supplémentaires dans son budget 2022.**
- **Mise en œuvre et financement de la totalité des surcoûts de l'avenant 36**, qui permet la prise en charge des frais de déplacements non consécutifs. **Pour cela le département a voté 600 000 € de crédits supplémentaires son budget 2022.**
- **Mise en œuvre d'une flotte de véhicules** neufs, propres, à disposition des salariés intervenants à domicile, avec une prise en charge totale de l'assurance et de l'entretien, **pour usage professionnel et privé.**
- **Mise en œuvre au 1^{er} janvier 2022 d'un tarif unique de 22 €** de l'Aide Personnalisée à l'Autonomie et la Prestation de Compensation du Handicap. **Pour cela, le département a voté 3 500 000 € de crédits supplémentaires dans son budget 2022.**